



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 6 JUIN 2023 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud	Pouvoir de Michel FRUGIER
2	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
3	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
4	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
5	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	
6	DRUMETTAZ-CLARAFOND	JACQUIER Nicolas	
7	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
8	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
9	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
10	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
11	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
12	MOTZ	CLERC Daniel	Pouvoir de Brigitte TOUGNE- PICAZO
13	MOUXY	FILIPPI Laurent	
14	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVALLE Bruno	
15	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
16	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	Pouvoir d'Antoine HUYNH
17	SAINT OURS	ALLARD Louis	
18	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
19	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
20	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
21	VOGLANS	MERCIER Yves	

18 communes présentes

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 30 mai 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 9 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 21 présents et 6 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 9 Année : 2023

Exécutoire le : **15 JUIN 2023**

Publiée le : **15 JUIN 2023**

Visée le : **15 JUIN 2023**

ECONOMIE

Reconduction du dispositif CitésLab 2022-2024 Demande de subventions

Monsieur le Président rappelle que le dispositif "CitésLab" est destiné à favoriser le développement économique, notamment l'économie de proximité, par des actions de sensibilisation, de détection et d'amorçage de projets de création d'entreprise, par les personnes sans emploi habitant sur le territoire de Grand Lac et/ou habitant l'un des 3 quartiers prioritaires d'Aix-les-Bains. Ce dispositif intervient en amont du processus de la création d'entreprise et en complémentarité avec les services d'accompagnement à la création d'entreprise existants.

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 2 juin 2010, la CALB a mis en place ce dispositif sur son territoire pour la période 2011-2014, avec la participation de la Caisse des dépôts, de l'Europe (FEDER) et de l'Etat. Ce dispositif a été reconduit pour la période 2014-2017 avec le soutien de la Caisse des dépôts, de l'Europe (FSE) et des partenaires opérationnels locaux, puis a été à nouveau prolongé de 2018 à 2023 avec le soutien des partenaires précédents.

Monsieur le Président informe que le dispositif est géré sur le territoire national par la BPI (Banque Publique d'Investissement) depuis le 1er janvier 2019, en remplacement de la Caisse de Dépôts.

Bilan des 10 ans CitésLab Grand Lac (2012-2022) :

Le dispositif Citéslab a été mis en place en juillet 2011, puis a été opérationnel en janvier 2012, suite à la rencontre des partenaires socio-économiques et un COPIL de lancement.

Ce dispositif a permis de sensibiliser individuellement à l'entrepreneuriat près de 2 635 personnes, sur le territoire Grand Lac. Parmi eux, 1 488 porteurs d'initiative ont été accompagnés individuellement pour affiner et structurer leurs idées de création d'activité, permettant la création de près de 750 activités entrepreneuriales actives à ce jour.

En complément des rendez-vous individuels, près de 265 réunions collectives d'information, de sensibilisation et de détection ont été mises en place en lien avec les partenaires économiques de Grand Lac (4 577 personnes ont assisté à l'ensemble de ses réunions, depuis 2012).

654 personnes se sont immatriculées, 937 emplois créés dont le chef d'entreprise. Un taux de pérennité à 3 et 5 ans de 96 % a été constaté (31 arrêts d'entreprise). A noter que près de 19 % des personnes rencontrées individuellement dans leur démarche entrepreneuriale ont retrouvé un emploi ou sont rentrés en formation.

Sur les demandes de subvention :

Suite aux résultats positifs du dispositif CitésLab, et afin de répondre aux besoins des personnes sans emploi sur le territoire de Grand Lac, Monsieur le Président propose qu'une demande de subvention de fonctionnement soit sollicitée auprès de l'Europe (FSE) à hauteur de 105 000 € sur une période triennale 2022-2024.

L'appel à projet FSE+ vient d'être publié en 2023, et sera rétroactif sur l'exercice 2022 et celui en cours. La demande sera déposée auprès des services du Département de la Savoie, instructeurs des dossiers FSE+. Cette demande s'inscrit sur la thématique « Emploi et inclusion en métropole », au titre de l'axe prioritaire d'intervention n°3, défini par le cadre du Programme Opérationnel National FSE Emploi et Inclusion 2022-2027, soit : « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion ».

Pour rappel, le dispositif Citéslab est soutenu financièrement par la Banque Publique d'Investissement (BPI) au titre des années 2021-2023. Un nouveau cahier des charges et un appel à projet sont prévus par la BPI et devraient être publiés d'ici cet été 2023. Grand Lac envisage de solliciter la BPI, après

étude des modalités du cahier des charges, non publiés à ce jour, pour un montant correspondant à 50% du budget de fonctionnement (à ce jour non simulé dans le prévisionnel ci-dessous, sur demande du FSE). La subvention accordée par la BPI sur les années 2021-2023 est de 70 500€.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses prévisionnelles annuelles : coût total éligible FSE

	2022	2023	2024
Dépenses directes de personnel	63 000 €	64 500 €	64 500 €
Coûts de fonctionnement (Forfait de 40% des dépenses directes de personnel)	25 200 €	25 800 €	25 800 €
TOTAL	88 200 €	90 300 €	90 300 €

Recettes prévisionnelles annuelles :

	Année 2022		Année 2023		Année 2024	
1. Fonds européens (FSE)	35 000 €	40%	35 000 €	39%	35 000 €	39%
2. Financements publics nationaux (BPI)	23 172 €	26%	23 950 €	27%	<i>Attente du cahier des charges BPI</i>	
Sous-total : montant du soutien public	58 172 €	66%	58 950 €	71%	35 000 €	39%
4. Autofinancement (Grand Lac)	30 028 €	34%	31 350 €	34%	55 300 €	61%
TOTAL des ressources	88 200 €	100%	90 300 €	100%	90 300 €	100%

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE Monsieur le président à demander les subventions correspondantes aux services du Département dans le cadre de l'action FSE+ « ARA-OI283 – 2023 Auvergne-Rhône-Alpes - Département Savoie - Accompagnement des personnes éloignées de l'emploi – Territoires » et à la Banque Publique d'Investissements (BPI France),
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 6 juin 2023

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 31
- Présents : 21
- Présents et représentés : 27
- Votants : 27
- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Dossier de demande de subvention : 202301417

IDENTIFICATION DU DOSSIER

Intitulé de l'opération

ARA-OI283 2023_Auvergne-Rhône-Alpes_Département Savoie_Accompagnement des personnes éloignées de l'emploi - Territoires

Numéro de dossier

202301417

Candidat

Raison sociale : Etablissement 20006867400015

Priorité d'investissement

1

Objectif spécifique

1.h

Période prévisionnelle de réalisation du projet

Du 01/01/2022 au 31/12/2024

Coût total prévisionnel

247 800 €

Subvention FSE sollicitée

105 000 €

Taux co-financement FSE+

DPE_R/CR40%

Taux forfaitaire de 40% des dépenses de personnel (au réel) pour calculer les coûts restants

Programme

Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME

Organisme

N° SIRET

20006867400015

Raison sociale

Etablissement 20006867400015

Adresse**Statut juridique**

Communauté d'agglomération

Nature juridique

Autre public

Code NAF (APE) et activité

N8411Z - Administration publique générale

Type de porteur de projet

Commune, intercommunalité, agglomération, métropole

Représentant légal

Civilité

Monsieur

Nom

BERETTI

Prénom

Renaud

Adresse mail

O.BERLIOUX@grand-lac.fr

Fonction dans l'organisme

Président

Y a-t-il une délégation de signature ?

Oui

Déléataire(s) de signature

- MONTORO-SADOUX Marie-Pierre Vice-Présidente Economie et Numérique mp.montoro@aixlesbains.fr 0616142919

Contacts

Les contacts de suivi externe à ma Démarche FSE +

Prénom	Nom	Email	Profil
Sébastien	BABOULAZ	s.baboulaz@grand-lac.fr	Porteur de projet

CONTEXTE GLOBAL

Référence de l'appel à projets

Intitulé de l'appel à projets

2023_Auvergne-Rhône-Alpes_Département Savoie_Accompagnement des personnes éloignées de l'emploi - Territoires

Numéro de l'appel à projets

ARA-OI283

Région administrative

Auvergne-Rhône-Alpes

Priorité d'investissement

1 - Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus

Objectif spécifique

1.h - Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés

Date de fin de l'appel à projets

31/12/2025

Lien vers la description complète

<https://www.fse.gouv.fr>

Lieu de réalisation du projet

Périmètre géographique

Communal

Commune

MOTZ, TREVIGNIN, LA BIOLLE, MERY, RUFFIEUX, VOGLANS, LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT, ST PIERRE DE CURTILLE, CHANAZ, ONTEX, MONTCEL, SERRIERES EN CHAUTAGNE, MOUXY, VIONS, VIVIERS DU LAC, AIX LES BAINS, CHINDRIEUX, PUGNY CHATENOD, CONJUX, DRUMETTAZ CLARAFOND, LE BOURGET DU LAC, GRESY SUR AIX, BOURDEAU, ST OURS, BRISON ST INNOCENT, ENTRELACS, TRESSERVE, ST OFFENGE

CONTEXTE PROJET

Contenu et finalité

Décrivez le contexte dans lequel s'inscrit votre projet

Parmi les personnes les plus éloignées de l'emploi, la possibilité de créer leur propre emploi, à condition qu'elles bénéficient d'un accompagnement individualisé et renforcé, peut être une piste d'initiative et d'insertion professionnelle sécurisée. Dans ce cadre, la personne reprend une dynamique positive qui lui permet de se créer des opportunités de formation, d'accès à l'emploi et/ou d'accès à la création/reprise d'entreprise.

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif CitéLab sur l'agglomération, les acteurs du territoire ont en effet pu observer qu'un accompagnement personnalisé pouvait apporter des réponses à des besoins identifiés :

- Difficulté d'accès au parcours entrepreneurial pour les publics en situation, ou en risque d'exclusion,
- Idées reçues peuvent freiner l'entrepreneuriat, et souvent des personnes les plus éloignées de l'emploi, ou alors l'absence de conseils insécurise le projet entrepreneurial,
- Existence d'un potentiel d'initiative entrepreneuriale (envie/idée/projet) latents trop peu valorisés (60% des français souhaitent ou une idée de création d'entreprise), et ce constat a augmenté depuis la crise sanitaire Covid19,
- Besoin d'un accompagnement rapproché et spécifique pour sensibiliser, détecter et amorcer des parcours en faveur de l'initiative et de l'entrepreneuriat.

En effet, s'il existe bien un réseau d'accompagnement et de financement à la création d'entreprise, la sensibilisation, la détection et l'encouragement à l'initiative sont des actions de proximité essentielles pour redynamiser un public fragile et développer le territoire économiquement.

Cette action s'inscrit dans le cadre d'un portage national, technique et financier, auprès de la BPI (Banque Publique d'Investissement). En effet, en janvier 2019, la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) a transféré à la BPI ce dispositif qu'elle avait créé en 2008 (marque Citéslab déposée à l'INPI).

Quant à l'agglomération Grand Lac, elle avait été conventionnée par la CDC de juillet 2011 à décembre 2018. Depuis janvier 2019, Grand Lac est conventionnée par la BPI jusqu'au 31 décembre 2023. Un nouveau cahier des charges BPI 2024-2026 devrait être mis en place en juin 2023. Grand Lac envisage de répondre, suivant les nouvelles modalités BPI, afin d'être re-conventionnée sur une nouvelle période triennale. En revanche, si les modalités BPI ou si la BPI refuse notre candidature, Grand Lac s'engage à maintenir une action de détection et d'accompagnement à l'entrepreneuriat pour un public éloigné de l'emploi.

Présentez les finalités / résultats attendus de votre projet

L'action a pour objectif :

- d'augmenter les chances d'accès à l'emploi et à la création d'entreprise de personnes en échec dans leur recherche d'emploi,
- de redynamiser une personne sans emploi vers un projet professionnel et notamment entrepreneurial,
- de diffuser la culture de l'initiative et de la création / reprise d'entreprise,
- de faire émerger des projets d'activités plus ou moins latents,
- de sécuriser certaines idées entrepreneuriales en les conseillant afin qu'ils construisent et structurent cette idée en un projet beaucoup faisable et viable,
- d'assurer une fonction de veille par rapport aux besoins des habitants et les différents projets économiques des territoires concernés.

Les résultats attendus sont prioritairement un suivi de parcours, notamment à partir d'un public précaire dans une dynamique entrepreneuriale. Ce suivi sur plusieurs rdv, aboutira soit à une création/reprise d'entreprise la plus viable possible, en renforçant les compétences entrepreneuriales du porteur d'initiative, mais également les phases d'émergence d'idées entrepreneuriales et la structuration d'une idée en projet (c'est à dire la structuration d'un modèle économique faisable). Au cours de cet accompagnement, le porteur peut abandonner son idée/projet de création d'entreprise, car il n'est pas faisable/viable ou ne lui correspondant pas (idéalisations), et ces aspects correspondent dans le cadre du dispositif Citéslab au désamorçage d'un projet (deuil de l'idée) afin d'éviter un échec entrepreneurial et qu'il se retrouve dans une précarité plus importante. Des sorties positives seront alors mis en avant : retour à l'emploi, formation qualifiante ou diplômante.

Sinon, une immatriculation sera réalisée, en lien avec les partenaires économiques du dispositif Citéslab.

Le soutien de Grand Lac à l'entrepreneuriat est un enjeu de fond : la pérennité des entreprises est en baisse sur le plan national, passant depuis 2018, de 63 à 52 % à 3 ans, pour cause notamment de manque de conseils et d'accompagnement de proximité ; en effet le taux d'accompagnement d'un porteur d'idées /projet en France est passé de 40% à 20% depuis 2020. Une détection et un accompagnement très en amont de l'immatriculation est un gage de viabilité afin de renforcer l'adéquation entre la personne et son idée entrepreneuriale, mais également sécuriser le modèle économique, en réalisant une étude de marché, afin d'étudier la demande, le potentiel, la différenciation concurrentielle, et donc de définir une offre commerciale répondant aux attentes clientèle. Depuis la mise en place du dispositif Citéslab fin 2011 sur le territoire, près de 800 habitants ont créé ou repris une entreprise. Le taux de pérennité calculé à ce jour est de : 97% de taux de survie à 3 ans, et également 95% de taux de survie à 5 ans.

Détaillez le contenu de votre projet

Le dispositif est destiné à favoriser l'initiative et la création d'entreprise, par des actions de sensibilisation et d'amorçage de projets, des personnes en voie d'exclusion. Cette action intervient bien en amont des fonctions d'accompagnement et de financement exercées par les réseaux existants de la création d'entreprise. Elle a pour objectif de diffuser, auprès des personnes qui ne font pas spontanément de démarches auprès des réseaux existants, une culture de l'initiative et de l'entrepreneuriat afin d'encourager les initiatives et la redynamisation de ce public, à partir d'un projet.

En lien avec les acteurs locaux de l'emploi (Pôle Emploi, Mission Locale Jeunes, Conseil Départemental, Cap Emploi...), l'accompagnement mis en œuvre repose sur un parcours qui va de la sensibilisation à la concrétisation d'un projet :

- Sensibilisation : éveiller l'intérêt des personnes identifiées par ces structures afin de les sensibiliser à l'initiative (pour ré-explore les idées qu'ils souhaiteraient développer) et à l'émergence de projets,
- Détection : détecter les porteurs d'initiative, de plus en plus nombreux depuis 2020, afin de leur apporter un accompagnement renforcé, personnalisé et de proximité,
- Amorçage (ou désamorçage) : conseiller et accompagner ces futurs porteurs pour les aider à passer du stade de l'idée à celui de projet (structuration du modèle économique, enrichissement de l'idée et formalisation adaptée à la personne et ces connaissances) ; l'objectif sera de déterminer si l'idée/projet est faisable ou non (en fonction de la personne et du marché),
- Orientation personnalisée : en fonction du projet élaboré et de sa viabilité, mettre en place la suite du parcours : formations, recherche d'emploi, mise en relation avec les offres d'accompagnement et de financement de la création/reprise d'entreprise,
- Formations : mise en place d'ateliers-formation ante et/ou post création d'entreprise, afin de renforcer des compétences de la personne et/ou de l'entrepreneur sur des thématiques cruciales à la viabilité du projet : gestion, communication, marketing, numérique, prospection, confiance en soi... Les formations seront animées par des partenaires économiques publics, para-publics ou privés, et à destination du public du dispositif Citéslab (demandeurs d'emploi, notamment les DELD, ou les habitants de l'un des 3 quartiers prioritaires d'Aix les Bains, minima-sociaux, -26 ans, rqth...)

En fonction du projet élaboré et de sa viabilité, il est mis en place un suivi de parcours : formations, recherche d'emploi, mise en relation avec les offres d'accompagnement et de financement de la création d'entreprise.

Le chef de projet reste le référent de la personne tout au long de son parcours.

Enfin, la sensibilisation à l'entrepreneuriat concerne également les lycéens, et étudiants. En effet, le dispositif CitésLab a comme objectif de lever certaines idées reçues sur le métier de chef d'entreprise et son activité, et de démystifier l'entrepreneuriat au sein des établissements scolaires. Les établissements à ce jour partenaires, sont le lycée Marlioz, la Savoisienne, St Anne et l'Ecole de la 2ème Chance (intégrant des jeunes en précarité).

Décrivez quelles sont les actions mises en œuvre ou envisagées au sein de votre organisation ou dans le cadre de ce projet pour veiller au respect de l'égalité femmes-hommes, à l'absence de discrimination et à l'accessibilité des personnes handicapées

L'égalité entre les femmes et les hommes sera prise en compte dans les actions collectives, notamment dans le cadre de mise en place de réunions sur l'entrepreneuriat au féminin : au moins 3 actions annuelles. Par ailleurs, les accompagnements individuels et collectifs font l'objet d'un suivi statistique genré, partagé avec les prescripteurs pour les sensibiliser à cette question.

Quant à l'absence de discrimination, cette dimension sera prise en compte dans les actions collectives, notamment dans le cadre de mise en place de réunions sur l'entrepreneuriat ciblé (jeunes, seniors, habitants des quartiers, travailleurs reconnus handicapés, minima-sociaux...) afin de respecter l'égalité des chances et de non-discrimination : à minima 6 actions annuelles sont proposées et délocalisées sur les communes, mais également au sein de lieux de vie ou commerce.

Par ailleurs, les accompagnements individuels et collectifs font l'objet d'un suivi statistique, partagé avec les prescripteurs afin de les informer mais également sensibiliser à cette priorité. Depuis 2010, près de 200 actions collectives, ou accompagnements individuels ont été mises en place envers ce public fragilisé, et notamment les habitants des quartiers prioritaires, les minima-sociaux et les personnes ayant une RQTH.

Les partenaires et prescripteurs sont sensibilisés à cette thématique, lors de chaque comité technique (à minima 2 fois par an).

Détaillez le calendrier de votre projet

L'action consiste en une intégration, au fil de l'eau, du public, au fur et à mesure de l'envoi par les partenaires et des sollicitations reçues en direct. Suite au 1er rendez-vous, l'accompagnement individuel d'un porteur d'initiative, vers un projet entrepreneurial, se déroule en moyenne sur 6 rdv, sur une période moyenne de 6 mois. En fonction du projet élaboré (fin de la phase d'amorçage), une orientation est ensuite réalisée vers les partenaires adaptés avec une fiche de liaison (compte-rendu de l'accompagnement réalisé), afin de fluidifier le parcours.

Dans certains cas, lors du 1er rdv, l'idée entrepreneuriale n'est pas faisable ou viable et dans ce cas, le porteur ne reprend pas rdv (notamment en lien avec une forte envie de reconversion/ré-orientation professionnelle depuis le Covid). Dans d'autres cas, la mise en place d'une idée entrepreneuriale peut prendre plusieurs années (maturation).

Dans le cadre du financement FSE, il ne sera enregistré dans la base MDFSE, uniquement les participants ayant été rencontrés au minimum 2 fois sur une même année civile, conformément au document de la DGEFP de 2022.

Par ailleurs, des actions collectives de sensibilisation, d'information et de créativité sont organisées : environ 2 par mois.

Ces actions individuelles ou collectives peuvent être conduites en proximité (antennes de ville sur les quartiers, associations partenaires, commerces de proximité...)

Cette opération comprend-elle des participants ?

Oui

Liste des principales actions

Actions collectives de sensibilisation à l'entrepreneuriat auprès d'un public précaire, sans emploi, ou habitant l'un des quartiers prioritaires d'Aix les Bains,

Actions d'information et de formation ante et post création auprès de ce même public (atelier confiance en soi, prospection commerciale, numérique, gestion, administratif, digital...)

Mise en place de rdv individuels auprès de ce public, afin de personnaliser et d'adapter l'accompagnement suivant son stade d'avancement et au regard des capacités d'apprentissage du porteur, afin qu'il acquière les compétences entrepreneuriales (technique, gestion, communication....) et qu'il structure son idée ou son projet entrepreneurial.

Nombre prévisionnel de participants

Hommes	Femmes	Non Binaire	Total
90	110	0	200

Viabilité financière et publicité

Disposez-vous d'une comptabilité analytique par projet, permettant, par une codification comptable appropriée, d'isoler dans son système de suivi comptable les dépenses et les ressources liées au projet pour lequel un cofinancement du FSE est sollicité ?

Oui

Moyens humains affectés au suivi administratif du projet (nombre d'ETP, fonction et missions.)

Les moyens humains affectés au suivi administratif du projet (nombre d'ETP, fonction et missions) seront :

- le chef de projet Citéslab (0,2 ETP), dans le cadre des fiches d'entrée et de sortie individuelles, des feuilles d'épargne collectives et individuelles, de la gestion de l'outil de reporting Excel, mais également les bilans annuels FSE.
- une assistante administrative (0,15 ETP) dans le cadre de la saisie des tableaux et des reporting FSE et le suivi.

Par ailleurs, dans le cadre de réunions collectives, ou d'actions événementielles (concours de l'idée entrepreneuriale, escape-game entrepreneurial, ateliers formation...), il sera mis en place un formulaire d'inscription (en utilisant l'outil Google Forms). Afin d'être en conformité, avec le RGPD, les données collectées seront limitées (nom/prénom/mail/téléphone/ville) et aucun document personnel ne sera demandé. En outre, les personnes interrogées seront informées (case à cocher dans le questionnaire /formulaire) et les paramètres de confidentialité de Google Forms seront adaptés.

L'une ou l'autre de ces personnes a-t-elle suivi une formation/information sur la mobilisation du FSE ?

Oui

Si oui, en quelle année ?

2019 et 2022

Moyens humains affectés à la mise en œuvre opérationnelle de chaque action (nombre d'ETP, compétences, missions...)

Un chef de projet à temps plein, salarié de l'agglomération Grand Lac, M. BABOULAZ Sébastien, anime cette action sur la période définie, dans le cadre de 100% de son temps de travail.

Quant aux moyens indirects, la directrice du Pôle 'Aménagement et Développement', Mme MERMOUD et l'assistante du pôle communication, Mme BOURDAGEAU, de l'agglomération Grand Lac, seront mobilisées ponctuellement. Enfin, la responsable du service de la politique de la ville pour l'agglomération, Mme MAJID et les animateurs de proximité (antenne de ville, médiateur emploi, Relais MFS), sont associés à cette démarche.

Un service civique 'volontaire de l'entrepreneuriat' dans le cadre du dispositif Citéslab est envisagé en 2023, et la prise en charge sera à 100% par la BPI.

Sur la base de quel(s) type(s) de pièce justificative allez-vous vérifier les réalisations de votre projet ?

La réalisation du projet se vérifiera par :

- la signature d'une fiche FSE co-signée par le chef de projet, et le participant accompagné afin de justifier de l'entretien lors du 1er rdv. A chaque rdv avec ce même participant, la feuille d'émargement sera co-signée en précisant les dates de chaque rdv.
- la transmission d'un mail précisant l'entrée en formation qualifiante ou diplômante, l'obtention d'un diplôme, d'un contrat de travail (ou promesse d'embauche), ou d'un extrait k-bis ou Insee (ou une copie d'un mail/contrat CAPE, lors d'un test d'activité),
- l'édition de fiches de liaison Citéslab (compte-rendu de l'entretien, ou résumé d'une activité envisagée avec l'avis) pour les prescripteurs et/ou les partenaires d'accompagnement et de financement,
- l'édition de feuilles d'émargement destinées aux actions collectives.

Quelles sont les modalités de collecte de données (indicateurs entités et indicateurs participants le cas échéant) que vous prévoyez de mettre en œuvre?

Le modalités de collecte de données seront traitées par le logiciel EXCEL, en lien avec la base MDFSE. La réglementation RGPD et CNIL a été mise en place par le service juridique et information au sein de Grand Lac.

Décrivez la manière dont vous respecterez vos obligations en matière de publicité du cofinancement par le FSE du projet

Nous respecterons les obligations, en matière de publicité du cofinancement par le FSE du projet, en mentionnant le logo FSE, sur l'ensemble de nos supports papiers, et de communication, mais également sur les lieux, bureaux ou salles utilisés dans le cadre des rendez-vous individuels ou collectifs.

Nous avons commencé à mettre en place la communication obligatoire FSE (en reprenant les nouveaux logos) à compter de 2022.

Ressources publiques perçues

Liste des aides reçues d'organismes publics

Type de financeur	Financeur	Projet aidé	Montant 2021		Aides de minimis - 2021		Montant 2022		Aides de minimis - 2022		Montant 2023		Aides de minimis - 2023	
			€	%	€	%	€	%	€	%	€	%		
Aucune donnée renseignée														
Total			0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %

Le projet pour lequel vous demandez un cofinancement FSE est-il intégralement mis en œuvre par voie de marché (ou prestations externes) ?

Non

Le projet pour lequel vous demandez un cofinancement par le FSE, vise-t-il la formation de vos propres salariés ?

Non

Le projet pour lequel vous demandez un cofinancement par le FSE vise-t-il à obtenir uniquement une aide au conseil (hors formation) ?

Non

Le projet pour lequel vous demandez un cofinancement par le FSE vise-t-il à compenser les surcoûts liés à l'emploi de travailleurs handicapés ?

Non

Le projet pour lequel vous demandez un cofinancement par le FSE vise-t-il à compenser les coûts de l'assistance fournie aux travailleurs défavorisés ?

Non

Les actions mises en œuvre grâce au cofinancement FSE sont-elles susceptibles d'apporter un avantage sélectif à d'autres personnes morales (bénéficiaires tiers), de nature à fausser la concurrence et à constituer une aide d'Etat au sens de l'article 107 du TFUE ?

Non

Eligibilité du public

Caractéristiques du public ciblé

L'action s'adresse aux personnes ayant des difficultés pour accéder à une insertion professionnelle (notamment sans emploi...) et pour lesquelles une mobilisation pour encourager l'initiative et la création d'entreprise peut représenter une chance d'insertion.

Il s'agit prioritairement des personnes issues des quartiers QPV et QVA de la Ville d'Aix les Bains, notamment les jeunes très largement issus de la diversité, et présentant des difficultés d'insertion et/ou en situation de précarité.

L'action concerne également les personnes très éloignées de l'emploi, les bénéficiaires de minimas sociaux (RSA et ASS), les Travailleurs reconnus handicapés (AAH), les personnes en congé parental, les salariés sous contrat aidé (CUI), sur l'ensemble du territoire de Grand Lac.

Des interventions ciblées sont effectuées en direction des jeunes des quartiers (- de 26 ans), des familles monoparentales, des séniors (+50 ans), les jeunes en milieu scolaire, et des femmes, notamment par la mise en place d'actions collectives de sensibilisation, d'émergence et de détection (table ronde, atelier créativité, réunion de sensibilisation, café-créa, escape-game, concours d'idées...). Ces actions collectives permettront de détecter ces porteurs d'initiative, puis de les accompagner sur leur projet de création d'activité, lors de rendez-vous individuels.

Sur la base de quel(s) type(s) de pièces, vérifierez-vous et justifierez-vous l'éligibilité des participants ?

Pour les personnes adressées par les prescripteurs, la vérification de l'éligibilité se fera via la fiche de liaison (ou mail de liaison transmis par les prescripteurs Pôle Emploi Aix les Bains, Mission locale Jeunes Aix les Bains, Cap Emploi Savoie Mont Blanc et les conseillers sociaux du Département de la Savoie).

Pour les personnes qui prennent spontanément rendez-vous, vérification de l'éligibilité sur la base de l'inscription à Pôle Emploi, de l'attestation de travailleur handicapé, des attestations de perception de minima-sociaux et de l'adresse pour les habitants ciblés au contrat de ville d'Aix les Bains.

Quelles dispositions avez-vous prises pour assurer la collecte et le suivi des données participants ?

Le modalités de collecte de données seront traitées par le logiciel EXCEL, en lien avec la base MDFSE. La réglementation RGPD et CNIL a été mise en place par le service juridique et information au sein de Grand Lac.

En outre, les inscriptions a des réunions ou ateliers ante et post création, se feront dans certains cas, par un questionnaire en ligne afin de mesurer le volume d'inscrits. Ce questionnaire se fera surtout par un logiciel interne à Grand Lac, sécurisé et répondant à la réglementation RGPD/CNIL. Sinon, ce sera très ponctuellement avec l'outil GoogleForms répondant aux critères RGPD européens à ce jour.

PLAN DE FINANCEMENT

Structuration

Profil de plan de financement

Taux forfaitaire de 40% des dépenses de personnel (au réel) pour calculer les coûts restants

Avez vous des dépenses de tiers à présenter ?

Non

Avez vous des dépenses en nature à présenter ?

Non

Dépenses directes de personnel

Dépenses de personnel au coût réel

Année 1 - 2022

REF_ LIGN E	Nom du salarié	Fonction	Base de dépenses (Salaires annuels chargés) (1)	Activité liée à l'opération (2)	Activité totale (3)	Part de l'activité liée à l'opération (4)=(2)/(3)	Dépenses liées à l'opération (6) = (1)* (4)	A titre indicatif: coût unitaire (5)=(1)/(3)	Intérimaire	Pièce jointe
DPE_01	BABOU LAZ	Animateur Citéslab	58 000,00 €	1 607	1 607	100,00 %	58 000,00 €	36,09 €	Non	Oui
Total			58 000,00 €				58 000,00 €			

Année 2 - 2023

REF_ LIGN E	Nom du salarié	Fonction	Base de dépenses (Salaires annuels chargés) (1)	Activité liée à l'opération (2)	Activité totale (3)	Part de l'activité liée à l'opération (4)=(2)/(3)	Dépenses liées à l'opération (6) = (1)* (4)	A titre indicatif: coût unitaire (5)=(1)/(3)	Intérimaire	Pièce jointe
DPE_02	BABOU LAZ	Animateur Citéslab	59 000,00 €	1 607	1 607	100,00 %	59 000,00 €	36,71 €	Non	Oui
Total			59 000,00 €				59 000,00 €			

Année 3 - 2024

REF_LIGNE	Nom du salarié	Fonction	Base de dépenses (Salaires annuels chargés) (1)	Activité liée à l'opération (2)	Activité totale (3)	Part de l'activité liée à l'opération (4)=(2)/(3)	Dépenses liées à l'opération (5) = (1)* (4)	A titre indicatif: coût unitaire (5)=(1)/(3)	Intérimaire	Pièce jointe
DPE_03	BABOU LAZ	Animateur Citéslab	60 000,00 €	1 607	1 607	100,00 %	60 000,00 €	37,34 €	Non	Non
Total			60 000,00 €				60 000,00 €			

Tableau récapitulatif des dépenses directes de personnel

Poste de dépenses	Année 1 - 2022		Année 2 - 2023		Année 3 - 2024	
	€	%	€	%	€	%
Dépenses liées à l'opération	58 000,00 €	100,00 %	59 000,00 €	100,00 %	60 000,00 €	100,00 %
Total	58 000,00 €	100,00 %	59 000,00 €	100,00 %	60 000,00 €	100,00 %

Avec quels documents justifierez-vous le temps passé des salariés affectés à 100% ou à taux fixe sur l'opération ? (exp: une lettre de mission, d'une fiche de poste ou d'un contrat de travail attestant de la quote part de leur temps de travail consacré au projet) ?

Les documents qui permettront de justifier le temps passé du chef de projet à 100% du temps de travail (1607h) sera affecté à l'opération Citéslab, seront justifiés par une fiche de poste, un contrat de travail...

Avec quels documents justifierez-vous le temps passé des salariés affectés à la réalisation du projet? (exp: logiciel de suivi des temps, fichier excel)

Les documents qui permettront de justifier le temps passé des salariés affectés à l'opération Citéslab, seront les feuilles de paie, et attestations RH en lien avec l'opération (formations, maladie...)

Dépenses prévisionnelles

Tableau récapitulatif des dépenses forfaitisées

Application du taux forfaitaire de 40% sur les dépenses de personnel pour le calcul des coûts restants

Poste de dépense	Année 1 - 2022	Année 2 - 2023	Année 3 - 2024	Total
Dépenses de personnel	58 000,00 €	59 000,00 €	60 000,00 €	177 000,00 €
Coûts restants	23 200,00 €	23 600,00 €	24 000,00 €	70 800,00 €

Tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles

Poste de dépense	Année 1 - 2022	Année 2 - 2023	Année 3 - 2024	Total
Dépenses directes hors dépenses de tiers et en nature	58 000,00 €	59 000,00 €	60 000,00 €	177 000,00 €
Dépenses de personnel	58 000,00 €	59 000,00 €	60 000,00 €	177 000,00 €
Coûts restants	23 200,00 €	23 600,00 €	24 000,00 €	70 800,00 €
Total	81 200,00 €	82 600,00 €	84 000,00 €	247 800,00 €
	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
	28,57 %	28,57 %	28,57 %	28,57 %
	71,43 %	71,43 %	71,43 %	71,43 %
	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Ressources prévisionnelles

Tableau récapitulatif des ressources prévisionnelles

Financeurs	Année 1 - 2022		Année 2 - 2023		Année 3 - 2024		Total	Périmètre identique	Attestation de co-financement
	Montant (€)	Pourcentage (%)	Montant (€)	Pourcentage (%)	Montant (€)	Pourcentage (%)			
Financement européen sollicité	35 000,00 €	60,17 %	35 000,00 €	59,37 %	35 000,00 €	58,33 %	105 000,00 €	59,28 %	
FSE+	35 000,00 €	100,00 %	35 000,00 €	100,00 %	35 000,00 €	100,00 %	105 000,00 €	100,00 %	Non
Financements publics nationaux	23 172,00 €	39,83 %	23 950,00 €	40,63 %	25 000,00 €	41,67 %	72 122,00 €	40,72 %	
Banque Publique d'Investissement (BPI)	23 172,00 €	100,00 %	23 950,00 €	100,00 %	25 000,00 €	100,00 %	72 122,00 €	100,00 %	Oui
Total	58 172,00 €	100,00 %	58 950,00 €	100,00 %	60 000,00 €	100,00 %	177 122,00 €	100,00 %	

Synthèse

Tableau récapitulatif général

Type	Année 1 - 2022	Année 2 - 2023	Année 3 - 2024	Total
Total des dépenses	81 200,00 €	82 600,00 €	84 000,00 €	247 800,00 €
Dépenses directes	58 000,00 €	59 000,00 €	60 000,00 €	177 000,00 €
Coûts restants	23 200,00 €	23 600,00 €	24 000,00 €	70 800,00 €
Total des ressources	81 200,00 €	82 600,00 €	84 000,00 €	247 800,00 €
Financement européen sollicité	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	105 000,00 €
Financements publics nationaux	23 172,00 €	23 950,00 €	25 000,00 €	72 122,00 €
Autofinancement	23 028,00 €	23 650,00 €	24 000,00 €	70 678,00 €
	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
	71,43 %	71,43 %	71,43 %	71,43 %
	28,57 %	28,57 %	28,57 %	28,57 %
	43,10 %	42,37 %	41,67 %	42,37 %
	28,54 %	29,00 %	29,76 %	29,10 %
	28,36 %	28,63 %	28,57 %	28,52 %

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 9 : Reconduction du dispositif CitésLab 2022-2024 - Demande de subventions

Date de transmission de l'acte : 15/06/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 15/06/2023

Numéro de l'acte : d4577 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20230606-d4577-DE

Date de décision : 06/06/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions

